

Montréal, le 13 mai 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

Objet : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de

structure de capital

Dossier de la Régie : R-4156-2021, Phase 2

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu, dans le dossier mentionné en objet, une lettre des demanderesses (Pièce B-0308) requérant un délai additionnel jusqu'au mercredi 18 mai 2022, 12h, pour compléter leur planification de l'audience demandée par la Régie par sa lettre du 10 mai 2022.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde aux demanderesses le délai demandé et attendra donc leur planification de l'audience au plus tard le 18 mai 2022 à 12h. La Régie reporte en conséquence l'échéance pour le dépôt des planifications d'audience des intervenants prévue pour le 18 mai 2022 au 24 mai 2022 à 12h.

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd